



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 018-200000933-20220328-2022_03_023B-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 22 mars deux mille vingt-deux, se sont réunis en salle du conseil municipal d'Aubigny-sur-Nère, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 28 mars 2022

Délibération n° 2022-03-023

Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe SPANC

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 24

Nombre de votants : 31

Conseillers titulaires présents : M. Pierre LOEPER, Mme Anne CASSIER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Alexandre CERVEAU, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Daniel GAUTIER, M. Bernardino ADDIEGO, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Marc GOURDOU, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Conseiller suppléant présent : Mme Cathy PRUNIER sans voix délibérative

Pouvoirs : Mme Sophie ESPEJO a donné pouvoir à Mme Anne CASSIER, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ a donné pouvoir à Mme Martine MALLET, Mme Florence LEDIEU a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER, M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Sylvain DUVAL, Mme Lucile GROUSSEAU a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER, M. Lionel POINTARD a donné pouvoir à M. Jean-Yves DEBARRE, Mme Denise SOULAT a donné pouvoir à Mme Dominique TURPIN, M. Jean-Marc RUIZ a donné pouvoir à M. Marc GOURDOU.

Absents excusés : M. Joël COULON, M. Bernard DAUTIN, M. Alain URBAIN et M. Philippe RAGOBERT.

Secrétaire de séance : M. Marc GOURDOU.

L'exécution du budget 2021 du budget annexe SPANC se résume comme suit :

Section de fonctionnement

DEPENSES		Budget 2021	CA 2021
011	Charges à caractère général	10 246,70	10 186,98
012	Charges de personnel	50 000,00	44 882,23
65	Autres charges courantes	5 000,00	-
67	Charges exceptionnelles	12 200,00	12 000,00
022	Dépenses imprévues	4 000,00	-
		81 446,70	67 069,21
+	Dotation aux amort.	1 212,00	1 206,90
+	Virement à la section d'inv.	301,00	-
		82 959,70	68 276,11

RECETTES		Budget 2021	CA 2021
70	Produits des services	56 000,00	69 884,00
74	Dotations et participations	10 200,00	11 640,00
77	Produits exceptionnels	-	3,00
002	Excédent de fonct. reporté	16 759,70	-
		82 959,70	81 527,00

Section d'investissement

DEPENSES		Budget 2021	CA 2021
21	Immo corporelles	2 000,00	251,88
001	Déficit d'investissement reporté	2 024,18	-
		4 024,18	251,88

RECETTES		Budget 2021	CA 2021
10	Dotations, et réserves	2 511,18	2 065,50
002	Excédent d'inv. Reporté	-	-
		2 511,18	2 065,50
+	Dotation aux amort.	1 212,00	1 206,90
+	Virement de la sect° fonct.	301,00	-
		4 024,18	3 272,40

Les résultats du compte administratif 2021 du budget annexe SPANC sont les suivants :

BUDGET ANNEXE SPANC	
Section de fonctionnement	
Dépenses	68 276,11
Recettes	81 527,00
Résultat de l'exercice	13 250,89
Résultat antérieur reporté	16 759,70
Résultat de clôture 2021 - à affecter	30 010,59

Section d'investissement	
Dépenses	251,88
Recettes	3 272,40
Résultat de l'exercice	3 020,52
Résultat antérieur reporté	- 2 024,18
Résultat de clôture 2021	996,34

Vu les articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021, rendu par les comptables du Trésor Public,

Vu l'avis de la commission des finances du 21 mars 2022,

Considérant le retrait de la séance de Madame la Présidente lors du vote,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

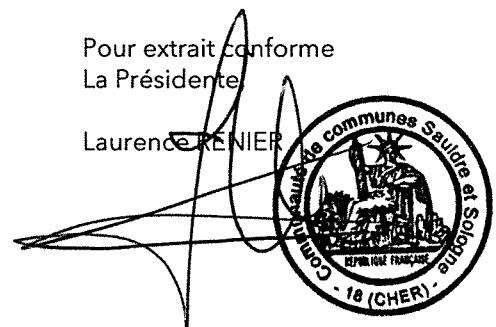
Article 1 : APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe SPANC de la Communauté de communes,

Article 2 : ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Article 3 : CHARGE Madame la Présidente de signer toutes les pièces nécessaires.

Pour extrait conforme
La Présidente

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 31/03/2022 et de sa publication le 31/03/2022